

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MARS 2012**

Délibération
n° 2012.03.044

**Filière Mécatronique -
Plan d'actions
gestion
prévisionnelle des
emplois et des
compétences (GPEC)
: convention cadre**

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE DOUZE à 18h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 mars 2012**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Serge BOUCQ, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Yves BRION, Jacky BONNET à Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Françoise LAMANT à Djillali MERIOUA, Francis LAURENT à Jacques PERSYN, Catherine PEREZ à Dominique THUILLIER, Martine RIVOISY à Jacques NOBLE, Zahra SEMANE à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, Christian RAPNOUIL par Serge BOUCQ, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Cyrille NICOLAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2012

**DELIBERATION
N° 2012.03.044**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FILIÈRES

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**FILIERE MECATRONIQUE - PLAN D'ACTIONS GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS
ET DES COMPETENCES (GPEC) : CONVENTION CADRE**

Par délibération n°39 du 31 mars 2011, le conseil communautaire a approuvé un accord cadre territorial portant sur la réalisation d'une étude prospective pour le développement de l'emploi et des compétences sur le territoire du GrandAngoulême au sein de la filière Mécatronique.

L'objectif de cette étude, réalisée par le cabinet Chorus Consultants entre septembre 2011 et janvier 2012, était de :

- définir un diagnostic de la situation de l'emploi et des compétences ;
- apprécier l'offre de formation existante et son adéquation avec les besoins présents et à venir ;
- élaborer un plan d'actions partagé par l'ensemble des acteurs ;
- définir le portage politique et opérationnel du programme.

Le plan d'actions élaboré pour la mise en place de la GPEC Territoriale Mécatronique, validé par l'ensemble des partenaires à l'occasion du comité technique de suivi qui s'est réuni le 19 janvier dernier, s'articulera autour de 3 axes principaux composé chacun de sous-actions :

- **Axe 1 : Renforcer le maintien des salariés dans l'emploi**
 - o Echanger entre entreprises les bonnes pratiques visant à consolider les activités des seniors
 - o Favoriser l'émergence de formations collectives adaptées aux besoins des entreprises
- **Axe 2 : Faciliter les recrutements**
 - o Initier des actions récurrentes de découverte des métiers
 - o Consolider l'offre de formation initiale et continue par une plus grande synergie avec les entreprises
 - o Accompagner les entreprises dans leurs recrutements et la gestion des âges
 - o Créer les conditions territoriales favorables aux recrutements dans les entreprises
 - o Consolider les contrats par alternance comme levier d'amélioration des compétences dans les entreprises
- **Axe 3 : Adapter dès aujourd'hui le management aux enjeux à venir**
 - o Sensibiliser les dirigeants à l'utilisation des outils RH comme facteur de développement
 - o Etudier les possibilités de mise à disposition à temps partagé
 - o Mutualiser les savoir-faire entre les entreprises

Le Pilotage retenu pour la mise en œuvre du programme est le suivant :

- Groupe de Travail : chargé de l'élaboration des fiches-action
- Comité des Animateurs : chargé de coordonner l'ensemble des enjeux et problématiques soulevées dans le cadre de l'élaboration des fiches-action.
- Comité Technique de suivi : chargé de l'animation du plan d'actions ; regroupe les représentants techniques des partenaires ainsi que les entreprises, les partenaires sociaux et patronaux

- Comité de Pilotage : donne les grandes orientations ; regroupe l'ensemble des partenaires signataires de l'accord-cadre, sous l'égide de la Préfecture 16 et du GrandAngoulême.

Le plan de financement prévisionnel du programme sur 2 ans serait le suivant :

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Accompagnement méthodologique	40 000	Etat	40 000
Animation et coordination	60 000	FSE	40 000
Actions collectives	20 000	Grand Angoulême	60 000
Communication et Promotion	20 000		(valorisation de la masse salariale)
TOTAL	140 000	TOTAL	140 000

Les dépenses seraient programmées pour 50% la première année et 50% la seconde. L'autofinancement, hors masse salariale, serait de 40 000 € par an sur 2 ans (70 000 € - 0,5 x 60 000 € de masse salariale).

L'Etat, au travers de la DIRECCTE-UT16, suggère que le GrandAngoulême poursuive la maîtrise d'ouvrage de l'opération, comme cela a été fait pour la conduite de l'étude prospective et propose la signature à venir d'une convention financière pour soutenir le plan d'actions. La participation de l'Etat serait également complétée par une sollicitation du FSE.

Par ailleurs, le GrandAngoulême et la DIRECCTE-UT16 proposent la signature d'une convention-cadre entre tous les partenaires pour la mise en œuvre du plan d'actions.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 7 mars 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention cadre pour la mise en œuvre du plan d'actions GPEC, entre le GrandAngoulême, l'Etat et toute autre institution ou collectivité partie prenante à la démarche.

D'ADOPTER le plan de financement présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention cadre à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 04 avril 2012	<u>Affiché le :</u> 04 avril 2012